

les regles les plus communes de la justice & de la raison : tout ce qu'ils alleguent d'ailleurs contre les formes observées dans ce Concile, n'a pour objet que de prétendues irrégularités dans un jugement rendu sur des moyens de réutation frivoles & illusoires, dont celui qui les supposoit, renonçoit à rapporter la preuve, & qui tendoient manifestement à rendre tout jugement impossible, ou le réduire à des maximes fausses en elles-mêmes, ou mal appliquées sur le choix des Prélats, qui doivent concourir avec ceux de la Province pour le jugement Canonique d'un Evêque.

Qu'après avoir discuté si exactement les principaux points qui sont traités dans la Consultation, & rétabli avec tant de soins les véritables principes qui doivent être la regle des sentimens & de la conduite des Fideles, par rapport aux décisions & aux jugemens Ecclésiastiques, les Prélats assemblés par ordre de S. M. s'étoient crus obligés de déclarer, que les Auteurs de la Consultation ont *avancé, insinué, favorisé sur les Conciles, sur le Pape, sur les Evêques, sur l'autorité & la forme de leurs jugemens, sur la Bulle Unigenitus, sur l'Appel au futur Concile, & sur la signature du Formulaire, des maximes & des propositions temeraires, fausses, tendantes au schisme, & dont la plupart ont déjà été justement prosrites, comme injurieuses à l'Eglise, destructives de la Hierarchie, suspectes d'heresie, & même heretiques ; qu'ils ont attaqué le Concile d'Ambriun temerairement, injustement, & au préjudice de l'Autorité Royale, & du respect qui est dû à un nombre considerable de Prelats, & au Pape même.*

*Une déclaration si précise de plus de 30. Cardinaux, Archevêques & Evêques, ayant été suivie de la priere qu'ils ont faite au Roi d'accorder à l'Eglise en cette occasion, le secours & la protection qu'ils lui*